

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation :  
14 Février 2023

Date d'affichage :  
14 Février 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILFARGEAU**

**Séance du 01 Mars 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Jean-Louis MANGIN, Serge SAUVAGERE, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Céline PARIS, Florence CAPITAIN (arrivée à 19h30), Romain BELIGAT,

Absents excusés : Christine SIGONNEAU (pouvoir à Jean-Pierre SINDONINO), Élisabeth NOYEMIAN (pouvoir à Dominique MOREL), Séverine TROMPARENT (pouvoir à Céline PARIS), Céline PORTOLES, Clémence HARNIST, Justin SAFFROY

Secrétaire de séance : Gérard NIMSGERN

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE 2023**

**Délibération n° 2023-12**

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Dans le cadre des investissements 2023, le conseil a décidé de faire procéder à la réfection de certaine voirie communale, plusieurs devis ont été demandé.

Après avoir échanger, le conseil décide de retenir les devis suivants :

- Réfection de la voirie du CV6 route de Bois l'Abbé : 99 801.25 € HT
- Réfection de la voirie route de Montmercy : 45 669.85 € HT
- Dérasement des accotements le long du CV6 et de la route de Montmercy : 7812.00 € HT + 2 520.00 € HT

Le coût des travaux s'élève à : **155 803.00 € T.T.C.**

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide du Conseil Départemental « Village de l'Yonne »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte le projet** – réfection de la voirie du CV6 route de Bois l'Abbé et de la Route de Montmercy – **pour un montant de 155 803.00 € HT.**
- **ADOpte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	155 803.00 €		Etat (DETR)	31 160.00 €
			Région	
			Département	
			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	124643.00 €
Total	155 803.00 €		Total	155 803.00 €

- **SOLLICITE** une subvention de 31 160 € auprès de l'État, correspondant à 20 % du montant du projet.
- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,



Pascal BARBERET